UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Bureau des radiocommunications
(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative
CACE/492

Le 14 octobre 2009

Aux administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications et aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications et à la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

Objet: **Commission d'études 5 des radiocommunications**

– **Approbation d'une nouvelle Question UIT-R**

Conformément à la Circulaire administrative CAR/277 du 30 juin 2009, 1 projet de nouvelle Question UIT-R a été soumis pour approbation par correspondance, en application de la procédure de la Résolution UIT-R 1-5 (§ 3.4).

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites au 30 septembre 2009.

Le texte de la Question approuvée est joint pour votre information (Annexe) et sera publié dans la Révision 4 du Document 5/1 qui contient les Questions UIT-R approuvées par l'Assemblée des radiocommunications de 2007 et attribuées à la Commission d'études 5 des radiocommunications.

Valery Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexe: 1

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Place des Nations
CH-1211 Genève 20
Suisse

Téléphone +41 22 730 51 11
Téléfax Gr3: +41 22 733 72 56
Gr4: +41 22 730 65 00

Télex 421 000 uit ch
Télégramme ITU GENEVE

E-mail: itumail@itu.int
http://www.itu.int/

Annexe

QUESTION UIT-R 250/5

Systèmes d'accès sans fil du service mobile terrestre fournissant des télécommunications à un grand nombre de capteurs ubiquitaires et/ou d'actionneurs dispersés sur des zones étendues

(2009)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

a) que des progrès rapides sont actuellement réalisés dans le domaine des télécommunications sans fil afin de relier les capteurs et/ou actionneurs associés aux êtres humains, aux animaux et aux objets dans divers environnements;

b) que les capteurs et/ou actionneurs pour les télécommunications sans fil devraient être simples, petits et peu onéreux afin de réaliser la société de réseau ubiquitaire;

c) qu'il existe de nouvelles applications dans lesquelles les volumes de données sont faibles (par exemple données de mesure, informations de localisation et signaux de commande d'objet);

d) que grâce aux télécommunications sans fil pour les capteurs et/ou actionneurs, un service peut être offert à une zone couvrant de nombreuses cellules et à un large éventail d'objets dans chaque cellule, du fait des caractéristiques de trafic des applications mentionnées au point c) du *considérant* ci-dessus;

e) que la mobilité devrait être offerte concernant les télécommunications sans fil pour les capteurs et/ou actionneurs;

f) que les télécommunications sans fil pour les capteurs et/ou actionneurs peuvent avoir lieu en l'absence de visibilité directe;

g) qu'il est souhaitable de déterminer les caractéristiques types des systèmes d'accès sans fil du service mobile terrestre utilisés pour fournir des télécommunications à des capteurs et/ou actionneurs;

h) que les systèmes d'accès sans fil utilisés pour fournir des télécommunications à des capteurs et/ou actionneurs peuvent aussi être utilisés dans des applications nomades et/ou fixes,

décide de mettre à l'étude la Question suivante

1 Quelles sont les spécifications techniques et opérationnelles ainsi que les caractéristiques des systèmes d'accès sans fil du service mobile terrestre qui seront utilisés pour fournir des télécommunications à un grand nombre de capteurs et/ou d'actionneurs dispersés sur des zones étendues?

décide en outre

1 que les résultats des études susmentionnées devraient faire l'objet de Recommandations et/ou de Rapports;

2 que les études susmentionnées devraient être terminées d'ici à 2011.

Catégorie: S2